

DELIBERATION N° 2022-38

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin, à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Odeillo sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Claude ESCAPE, Mme Cécile GARCEAU, M. Olivier GRAVAS, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCOQ, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOSES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Pascale DE TRAVY

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Aude VIVES à Mme Martine ROLLAND, Mme Judith CARMONA à M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Luc BLAISE à M. Alain BOUSQUET, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Claude ESCAPE, Mme Marie-Noëlle LETOUZE à M. Xavier TORRENS, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA
M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Robert GUINOT à M. Daniel ARMISEN

Personnes excusées :

M. Le Sous-Préfet de Prades, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Henri BAUDET, Mme Judith CARMONA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Patrick DUVAL, M. Albert FRIGOLA, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Hermeline MALHERBE, M. Samuel MOLI, Mme Edwige PETIT, Mme Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Christophe MANAS, M. Olivier ROMERO GAYO, M. Serge VAILLS, Mme Aude VIVES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Josette PUJOL

OBJET : Demande de subvention en faveur de usages de la montagne :

Monsieur le Président

PRESENTE le projet et son plan de financement :

Suite à la création et diffusion partagée de la campagne de communication #Quelamontagneestbelle, cet été 2021, pour informer le grand public sur les bons gestes à tenir en montagne, le projet vise en 2022 à accompagner cette communication en apportant des outils pédagogiques adaptées pour mettre les habitants, touristes et élus au coeur des bons usages, et ainsi comprendre le rôle du Parc naturel régional et ses partenaires dans la préservation des milieux et des savoir-faire de montagne, les bonnes pratiques, et la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec pour objectifs :

- préserver l'environnement et des espèces faune / flore protégées des Pyrénées ;
- partager l'espace et éviter les conflits d'usage ;
- comprendre le monde dans lequel nous vivons et en devenir responsable.

Et les actions concrètes suivantes :

- organiser un Science Tours dédié à la sensibilisation des publics au milieu montagnard et aux usages de la montagne sous forme d'activités ludiques, de conférences et de débats.
- créer une prise de conscience à travers le dialogue, les jeux et les expérimentations.
- accompagner la création d'un livret pédagogique pour présenter ce qu'est le Parc sous l'angle de la thématique du changement climatique et de l'énergie

Le plan de financement du projet se décline comme suit :

Postes de dépense	Type	TOTAL
Création d'outils pédagogiques (sciences tours, livrets pédagogiques, conférence)	prest./fourn.	26 000
Conférence - prise en charge des frais	frais déplacement / hébergement	1000
Communication	prest./fourn.	1500
Frais agents	ingénierie / frais de personnel.	3500
total		32 000
Poste recette	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	16%	5120
Europe (hors LEADER)		
LEADER	64%	20480
Autofinancement	20%	6400
Total recettes		32000

Monsieur le Président :

DEMANDE au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes nécessaires à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**



Michel GARCIA